COURNON Mag'



www. ville-cournonterral.fr // mairie@ville-cournonterral.fr











Amour • Confiance • Paix











Mairie

Horaires d'accueil (Covid)

Lundi à Vendredi 9h/12h - 13h/16h30

Horaires d'accueil (hors Covid)

Lundi	8h/12h	13h30/18h30
Mardi, Mercredi, Jeudi	8h/12h	13h30/17h00
Vendredi	8h/12h	14h00/17h00
Accueil et prise de rendez-	vous	04 67 85 00 11
(Urbanisme, Etat-civil, CCA	S) Fax.	04 67 85 45 97
Comptabilité		04 67 85 60 53
Enfance jeunesse		04 67 85 60 61
Communication		04 67 85 60 67
Guichet Unique Métropole		04 67 85 62 41
Médiathèque		06 74 37 33 11
Cantine scolaire		04 67 85 60 60
Location de salles		04 67 85 60 51
Services techniques		04 67 85 60 54
Police municipale		04 67 65 96 29

■ **Point propreté** (Zone de Cannabe)

Horaires d'accueil

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		13h30/18h
Mercredi, Samedi	9h/12h00	13h30/18h
Dimanche	9h/12h30	

04 67 85 59 03 Contact

Urgences

Police municipale (semaine)	06 86 48 18 17
Police municipale (24h/24h)	06 86 48 18 12
Gendarmerie S ^t Jean de Védas	04 67 99 45 70
Gendarmerie (urgences)	17
Pompiers	18 ou 112
Pompiers (caserne Cournonterral)	04 99 53 83 01

■ Santé

D ^r Sicard	04 67 85 00 97
Cabinet de médecine générale	04 67 85 00 30
Pharmacie du Plan de la Croix	04 67 85 43 83

Enfance

Ecole maternelle La Calandrette	04 67 85 43 66
Ecole élémentaire Georges Bastide Esplanade	04 67 85 60 56 06 74 62 53 33
Ecole élémentaire Georges Bastide	04 67 85 60 64
Château Mallet	06 74 62 58 36
Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc	04 67 85 31 57
Crèche "Les Bout'Choux"	09 60 43 07 37
Micro-crèche "Les P'tits Lutins"	04 67 08 12 38
Relais Assistants Maternels	04 67 47 24 43

Divers

Maison de retraite	04 67 85 35 50
Agence départementale solidarité	04 67 67 83 20
Poste	04 67 85 61 40
SUEZ - Urgence	09 77 40 11 39
ENEDIS (Gratuit)	09 70 83 33 33
GrDF - Urgence (Gratuit)	08 00 47 33 33
Hérault Transport	04 34 88 89 99
ТаМ	04 67 22 87 87
Piscine Poséidon	04 67 85 66 20
Vétérinaire Mylène Lieutard	04 67 68 30 73
Vétérinaire - Urgences domicile7j/7	04 48 20 20 28

SOMMAIRE

Vœux du personnel communal	4
Dossier: Nouveaux habitants	. 6
Action municipale	
Administration générale	. 8
Sécurité	. 9
Economie	
Vie quotidienne	
Communication & Démocratire participative	
Finances Aménagement	
Scolarité & Enfance Jeunesse	
Culture & Patrimoine	
Animation de la cité	
Développement durable	16
Solidarités	
Vie associative	
Relations avec les seniors	18
Actu des assos	19
Retour en images	
Hommage à Samuel Paty	22
Cérémonie du 11 novembre	
Accueils de loisirs	
Noël	
Marché du samedi Honneur aux sapeurs pompiers	
Horneur aux sapeurs portipiers	23
Conseils municipaux	26
Infos	29
Consultation citoyenne	33
Tribune libre	35

COURNON Mag'

Directeur de publication : William Ars, Maire de Cournonterral

Directrice de rédaction : Karine Turlais, Adjointe à la Communication

Création & Conception : Sylvie Mahé et Pascale Cataldi, service communication municipal

Impression: JF Impression Tirage: 3500 exemplaires

Crédits photos : Ville de Cournonterral, Freepik, Google Earth, les associations de la commune, Jacques Teilhard

Toutes les photos et illustrations sont tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation écrite de la rédaction.







Chères Cournonterralaises, Chers Cournonterralais,

L'équipe municipale a désormais pris ses marques et s'est emparée des grands dossiers du moment. A commencer par l'aménagement et la préservation de notre territoire communal, en centre urbain ou dans les espaces naturels. Deux décisions majeures ont été actées en ce début de mandat : la réservation de l'ancien plateau sportif pour un aménagement public, en lieu et place des 250 logements prévus par l'équipe précédente, et la mise en œuvre généralisée du droit de préemption, dès lors qu'une vente de terrain en zone naturelle parait présenter un risque de cabanisation.

Les Jardins d'Hélios nécessitent une réflexion approfondie. Le quartier est encore privé, mais des discussions sont engagées avec l'aménageur pour trouver des solutions adaptées aux problèmes rencontrés par les résidents. Parallèlement, une étude porte sur un projet d'équipement public et de développement des mobilités douces vers le bourg ancien.

Nous suivons scrupuleusement le dossier de la zone d'activité de Cannabe qui entre dans sa phase de commercialisation, afin de veiller à la prise en compte des besoins locaux. Il en va de même pour l'EHPAD et la résidence autonomie tant l'enjeu est majeur pour nos ainés.

En outre, notre équipe est très mobilisée sur les projets du lycée et du gymnase attenant. Les négociations en vue de l'acquisition du foncier ont été relancées avec les propriétaires, et un comité de pilotage en lien avec les services de la Région et de la Métropole se réunit mensuellement.

A côté de ces grands projets, nous sommes tout autant mobilisés sur votre quotidien et le bien-vivre ensemble ; notre travail commence à porter ses fruits, avec une nette amélioration au niveau des déchets et de la propreté du village. Mais il ne faut pas baisser la garde face aux nombreuses incivilités, l'espace public est notre bien commun, sa propreté est l'affaire de tous!

Le déplacement du marché au cœur du village est un vrai succès. Il permet de recréer du lien entre tous les acteurs de la vie locale, animer nos rues, favoriser les échanges et ramener des sourires chez nos concitoyens, après une année bien morose.

D'autres actions, certes moins visibles, n'en concrétisent pas moins les engagements que nous avons pris auprès de vous. Nous avons engagé plusieurs chantiers de mise en conformité avec les obligations légales de la commune, ou contribuant à une gestion plus efficace et moderne de notre collectivité.

Tout d'abord, un audit financier permettra de mieux connaître l'état de santé financière de la commune, et nos capacités à réaliser nos projets dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

En matière de sécurité des publics, nous programmons un diagnostic des bâtiments communaux et le déploiement d'un nouveau système d'alarme intrusion pour les écoles.

Informatique obsolète, logiciels inadaptés, données mal protégées... Nous avons dû, là aussi, intervenir dans l'urgence pour assurer la continuité du service, avec des solutions fonctionnelles et sécurisées. Cette rénovation du système d'information de la collectivité est incontournable à l'ère de la communication numérique et du télétravail ; nous avons choisi d'être accompagnés dans cette démarche en adhérant à COGITIS, syndicat mixte de conseil et d'assistance informatique des collectivités locales.

Autre chantier majeur : la gestion dynamique des ressources humaines, afin de mobiliser au mieux les compétences des agents pour une qualité améliorée d'accueil et de service rendu. Une 1^{ère} analyse a conduit à un ajustement de l'organigramme approuvé à l'unanimité par les représentants du personnel. Les étapes suivantes conduiront à élaborer un véritable plan de formation et le document unique d'évaluation des risques professionnels de santé et de sécurité, tous deux obligatoires. En outre, un policier municipal viendra renforcer le service, avec des missions élargies, dès le 1^{er} février.

Nous agissons pour offrir un cadre de vie sécurisé et agréable pour toutes et tous, qu'ils soient natifs de la commune ou installés plus récemment. 2020 nous a privés des temps d'échange et de partage que nous affectionnons tant. J'espère que cette nouvelle année nous permettra à nouveau ces temps de convivialité si précieux pour notre communauté.

Je salue le travail des agents municipaux sans qui nos projets ne pourraient se réaliser, et qui nous accompagnent au quotidien. Je leur adresse tous mes vœux de santé, de bonheur, d'épanouissement personnel et professionnel.

Je souhaite une belle année 2021 à mon équipe municipale qui s'est investie sans compter, surmontant les pires difficultés et relevant les défis propres à ces derniers mois. Positive, motivée et énergique, elle a déjà beaucoup travaillé et c'est toute aussi déterminée et enthousiaste qu'elle poursuit ses objectifs en ce début d'année.

Et bien sûr, je vous souhaite à toutes et tous, mes chers Cournonterralaises et Cournonterralais, une excellente année 2021, sereine, solidaire, joyeuse et conviviale.

Le Maire, William ARS

Protégeons nous pour mieux nons retrouver





Le Maire répond aux nouveaux habitants

Je viens de m'installer dans le village, pouvez-vous me décrire Cournonterral en quelques mots ?

Je vous souhaite la bienvenue dans notre beau village. Le résumer en quelques mots va être difficile, je dirais : convivialité, identité, patrimoine... Une ville à dimension humaine, où chacun a sa place, où chacun trouve services, loisirs, structures adaptés à ses besoins, à son âge... Une ville que nous construisons chaque jour pour ses habitants et avec eux, où nous voulons installer la démocratie participative comme le fil conducteur de nos actions.

Une ville qui

bouge donc?

Oui, même si la période actuelle ne nous permets pas nos grands moments de partage habituels.

Elus, agents, associations, nous sommes tous force de propositions pour animer la vie de la commune au quotidien tout comme lors de moments forts, commémoratifs, festifs, culturels, sportifs tels le carnaval, le Festival international de musique, Total Festum, les Masters de tambourin, la fête de la musique, la fête locale, les concerts, les séances de cinéma... La liste est très longue!

Nous avons plus de 60 associations qui proposent une multitude d'activités, une histoire et des traditions fortes, comme les célèbres Pailhasses pendant la période du carnaval, mais aussi une réelle capacité à innover et proposer des prestations inédites.

Je ne connais pas encore bien mon nouvel environnement.

Je vous invite à parcourir le centre ancien, découvrir le charme des ruelles, les détails dévoilés de-ci de-là par une porte, une façade, puis la beauté des demeures vigneronnes du faubourg, le château Mallet, la vue sur les remparts, sur les gorges du Coulazou, les balades en garrigue, les trésors géologiques comme l'Arche de Noé... Garrigues, plaines et bois abritent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables, parfois rares comme le lézard ocellé, l'outarde canepetière...

Cournonterral a un patrimoine bâti et naturel riche dont la préservation doit s'inscrire dans l'ADN de tous ses habitants. La police municipale très présente sur le terrain y veille, mais c'est avant tout par le civisme et les comportements vertueux de chacun d'entre nous, que doit s'exercer cette responsabilité citoyenne.

Est-ce que j'aurai tous les services dont une famille a besoin?

La ville dispose de plusieurs modes de garde privés, associatifs et communaux dès la naissance. Les écoles privée et publiques accueillent les enfants jusqu'en primaire, bientôt un lycée recevra les plus grands.

La ville compte une **médiathèque (04 67 85 60 59 - 06 74 37 33 11)** dont l'inscription est gratuite pour les enfants.

Nous avons un service enfance-jeunesse performant avec des accueils de loisirs périscolaires et pendant les vacances, des structures pour les adolescents, des séjours, un dispositif d'aide aux devoirs... Renseignements auprès du service enfance au 04 67 85 60 61 et inscription via le Portail famille sur le site de la ville : www.logicielcantine.fr/cournonterral

Des professionnels de santé, un centre médical, une pharmacie, des commerces de proximité, des aires de jeux, des équipements sportifs, une antenne du conservatoire de musique, une piscine intercommunale... La ville dispose des ressources nécessaires aux familles, quel que soit l'âge de ses membres.

Nos aînés sont accompagnés par le **C.C.A.S** (04 67 85 60 52) qui soutient toutes les personnes vulnérables; il organise le portage de repas et des moments de convivialité. La maison de retraite actuelle sera dans les mois à venir remplacée par un nouvel EHPAD. La création d'une résidence autonomie viendra compléter cette offre de service.

J'aimerais m'impliquer dans la vie du village, comment trouver ma place ?

Cournonterral a gardé l'âme d'un village, les liens se nouent aisément à la sortie des écoles, lors des activités...

Faites un tour au marché, dans nos commerces, à la médiathèque...

Passez en mairie signaler votre arrivée afin que nous puissions vous convier à l'accueil des nouveaux arrivants dès qu'il sera possible de l'organiser; lors de cette rencontre vous pourrez échanger avec notre équipe et les Cournonterralais présents.

L'accueil et l'information du public sont pour nous essentiels.

Comment trouver rapidement des informations utiles, connaître les manifestations à venir, découvrir l'histoire de la commune ou plus terre à terre, commander une poubelle ?

Les services de la ville sont là pour vous renseigner et vous accompagner. Il en est de même du **"Guichet Unique" de la Métropole (04 67 85 62 41)** situé en mairie, qui vous apportera toutes les réponses concernant les transports en commun, les poubelles, les collectes et l'ensemble des services proposés.

Le **site Internet de la ville (www.ville-cournonterral.fr)** est actualisé très régulièrement. Il est complété par notre **page Facebook officielle (www.facebook.com/Ville-de-Cournonterral)**. Notre journal communal et nos différentes publications, telles le guide des associations, sont distribués dans chaque foyer et disponibles en mairie.

Les informations importantes ou l'annonce de manifestations sont également relayées sur les 3 panneaux prévus à cet effet le long de la RM 5, et par voie d'affiches en mairie, à l'Hôtel de Ville ou encore dans les commerces.

Pensez à engager toutes les démarches suite à votre déménagement et à vous inscrire sur les listes électorales de la ville, auprès du **service élections** (04 67 85 60 50) sinon vous ne pourrez pas voter sur Cournonterral.

J'espère vous avoir apporté des réponses et surtout donné envie de découvrir davantage encore votre nouvelle ville, de devenir un acteur de notre vie locale pour ainsi contribuer, à nos côtés, au bien vivre ensemble.

En cas de besoin n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 67 85 00 11.

PERMANENCES A VOTRE SERVICE

PAVILLON MAIRIE

(12 avenue Armand Daney)

MLJ3M

Vanessa VAYSSETTES, conseillère en insertion, aide les 16/25 ans dans leur parcours professionnel Vendredi 14h/17h

Sur RDV: 06 03 44 28 56 vayssettesv@mlj3m.fr www.montpellier-jeunes-emploi.fr

C.C.I

Un bénévole de la C.C.I vous aide dans toutes vos démarches de création d'entreprise.

1er Mardi du mois de 14h à 17h

MUTUELLE COMMUNALE

Elle permet aux habitants et acteurs économiques de Cournonterral de bénéficier de tarifs négociés au plus juste . Infos et RDV : Nathalie Bruno

06 52 24 79 03 lr.mcms@gmail.com

R.S.A SANTE

Une infirmière de l'association "Via Voltaire" aide les bénéficiaires ayant des problèmes de santé et orientés par leur référent unique de CCAS ou d'Agence de la Solidarité. **Mercredi matin** (semaines impaires)

ASSISTANTE SOCIALE

Jeudi après-midi Sur RDV: 04 67 07 03 40

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme Sainte Marie Sur RDV: 06 66 74 75 85

SALLE DES LYS

(Château Mallet - Rue Dr Ombras)

CARSAT

Charlène SALLE, assistante de service social, reçoit sur RDV **Jeudi** (tous les 15 jours)

04 34 43 90 20 04 34 43 90 26 (secrétariat)

1er ADJOINT : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LETTRE OUVERTE AUX RÉSIDENTS DES JARDINS D'HÉLIOS

Projet phare de la municipalité précédente, le quartier "Les Jardins d'Hélios" se trouve confronté en ce

début d'année 2021 à de graves soucis structurels et sociaux. Aux difficultés récurrentes de stationnement et de non-conformité des logements sociaux s'ajoutent des problèmes de dégradation, d'insécurité, de violences à la personne et de trafics.

Ce projet de nouveau quartier a été mal ciblé dès le départ. Lors des premières études, alors dans l'opposition, nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'incongruité à bâtir un nouveau quartier sur des terres agricoles en zone nord du village, et surtout séparé du bourg-centre par la frontière naturelle du Coulazou; avec pour seul axe de communication une route déjà dégradée, sans aménagement particulier pour des mobilités douces (piétons et cyclistes).

Nous ne pouvons pas passer sous silence, qu'en achetant de la terre pour construire au-dessus du prix du marché, l'aménageur n'a pu faire aucune concession pour la mise en place d'équipements publics comme c'est normalement le cas pour tout nouveau quartier; aucun lieu de rencontre n'a été créé, aucun jardin pour les enfants, pas un espace de lien social. Seuls un amphithéâtre servant de réservoir d'eau et une place très minérale, sans aucune végétation et sans âme sont à disposition des habitants. Il est clair que le principal objectif était la rentabilisation des espaces.

Les services de l'État qui ont bien voulu accepter ce projet néfaste pour la biodiversité, ont imposé à la commune de fortes mesures compensatoires. Cette contrainte consiste à devoir acheter et entretenir plus de 20 hectares de terre, afin de développer des nouveaux habitats pour les espèces détruites ou déplacées (outarde canepetière, lézard ocellé...) par ce projet de construction.

Les résidents de ce nouveau quartier mal conçu et mal construit, sont confrontés à de nombreux désagréments; pas d'ascenseurs dans les logements sociaux pourtant obligatoires dès qu'on dépasse le N+2, pas d'accès directs entre les parkings souterrains et les logements, des parkings non utilisés dans les sous-sols car trop chers à la location, un terrain vague de 8000 m² inexploité par la municipalité précédente.

Concernant la voirie : un nombre très insuffisant de stationnements, des routes avec le bitume qui s'affaisse, des chemins piétonniers à reprendre, un ruisseau avec risque de crue non calibrée et de chutes d'une hauteur de plus d'1m50 faute de protection ou barriérage, un bassin de rétention d'eau avec une mauvaise inclinaison, le non-respect des permis de construire pour les limites de propriétés, autant d'éléments qui ont conduit les services de la Métropole à reporter l'intégration de la voirie au domaine public. De ce fait, le quartier Hélios relève toujours de la responsabilité

de l'aménageur, et ni les services municipaux, ni ceux de la Métropole ne peuvent à ce jour intervenir pour améliorer le quotidien des habitants.

C'est avec un goût amer que nous pouvons dire que Cournonterral possède un nouveau quartier "Hélios" mais sans les jardins.



Alors quel devenir pour ce quartier?

La municipalité actuelle a pris la mesure du problème et travaille afin d'apporter des solutions à court et moyen terme. L'objectif principal sera de ramener du service public, d'améliorer l'aménagement des espaces, et de reconnecter ce quartier avec le bourg centre.

Dès le début de cette année, nous connaîtrons les résultats des audits financiers et batimentaires que nous avons lancés. Cela nous permettra d'appréhender nos marges de manœuvre pour envisager plusieurs réalisations comme la construction d'une Halle aux sports, l'arrivée du lycée et les études pour la construction d'un nouveau groupe scolaire sur l'ancien stade Louis Fabre.

Concernant les Jardins d'Hélios, le projet de mandat sera la création d'un équipement public, un tiers lieu connecté avec un espace de lien social sur le terrain communal. Mais 5 ans c'est long, voire trop long pour des populations délaissées depuis leur arrivée sur la commune. Depuis septembre, nous travaillons avec les services de l'État afin de mettre en place au plus vite dans les locaux commerciaux inoccupés de l'esplanade, un espace de vie sociale mais aussi des permanences des impôts de la CAF, de la CPAM, de la CCI, de Pôle emploi et de la mission locale des jeunes.

Les services de la Métropole sont également à l'œuvre avec l'aménageur afin que toutes les malfaçons sur la partie voirie soient reprises avant d'envisager une intégration au domaine public. Seul l'achèvement de cette procédure permettra aux services communaux et métropolitains d'intervenir légalement sur ce quartier.

Enfin, une réflexion est engagée pour développer des cheminements doux entre ce quartier et le bourg centre, pour renforcer la cohésion entre nouveaux et anciens habitants.

SE

SECURITE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Restaurer un cadre de vie agréable, sécurisé et harmonieux pour bien vivre ensemble, tel est l'objectif poursuivi par la Municipalité.

- Coopération renforcée de la police municipale avec la brigade de gendarmerie de S¹ Jean de Védas permettant de nombreuses interpellations et résolutions d'enquêtes.
- Rencontre avec les habitants qui déposent des demandes en mairie pour des difficultés de circulation ou de stationnement.
- Campagne de sensibilisation des propriétaires à l'élagage de leurs haies ou de toute végétation débordant sur la voie publique.
- Renégociation du contrat de vidéoprotection afin d'améliorer et d'étendre la sécurisation de la commune.

Dès le 1^{er} février 2021, l'effectif de la Police Municipale sera renforcé par un Brigadier supplémentaire. L'augmentation de l'effectif est un engagement de campagne visant à développer et diversifier les différentes actions de la Police Municipale vers :

- Une véritable police de l'urbanisme : La police municipale assurera la vérification et le contrôle des conformités des demandes de travaux ou permis de construire et luttera contre la cabanisation pour la sauvegarde de nos espaces naturels et agricoles.
- Une police de l'environnement: La police municipale multipliera les actions afin de lutter contre les déchets sauvages qui défigurent nos belles garrigues. Des rondes de jour comme de nuit seront effectuées et des enquêtes approfondies seront menées à chaque fois que nous constaterons ces infractions. De lourdes amendes seront appliquées aux contrevenants.
- Vigilance accrue en matière de sécurité routière: La police municipale exercera une veille attentive et renforcée du respect des règles du code de la route pour la sécurité de tous. A ce titre, un radar pédagogique sera installé de manière aléatoire dans le village afin de vous permettre de contrôler votre vitesse.

Le code de la route est le langage commun qui nous permet de partager harmonieusement l'espace de circulation :

- Les stationnements sont autorisés sur les emplacements prévus à cet effet ; les zones bleues permettent un turnover grâce à une durée de stationnement limitée par l'apposition obligatoire du disque.
- Les vitesses seront contrôlées par l'utilisation régulière d'un radar mobile. La plupart de nos avenues et rues sont limitées à 30 km/h.
- Les "Stop" doivent être marqués par un arrêt complet obligatoire du véhicule durant cinq secondes environ. Cet arrêt permet le franchissement d'un carrefour en toute sécurité.
- L'usage du téléphone au volant multiplie par 3 le risque d'accident, écrire un SMS le multiple par 23. Seule l'utilisation du Bluetooth intégré au véhicule est autorisée.



ECONOMIE

BELLE RELANCE

La mairie, l'école, le marché sont des lieux où les habitants peuvent

se rencontrer, se connaître et entretenir une convivialité qui contribue à l'unité du village. Dans ce but, le marché du samedi a retrouvé la place qu'il n'aurait jamais dû quitter au centre du village.

Les nombreux témoignages de satisfaction que nous recevons nous confirment que nous avons fait le bon choix en le déplaçant et en autorisant le stationnement sur l'esplanade du vendredi 17h30 au samedi 14h. Les commerçants de la rue de la Chapelle, nous disent avoir retrouvé leur ancienne clientèle, ainsi que de nouveaux clients qu'ils ne connaissaient pas.

Les demandes que nous adressent maintenant d'autres commerçants ambulants nous conduisent à envisager l'extension de la zone d'achalandage dans les rues alentours.



Nous devons continuer sur cette dynamique et tout mettre en œuvre pour redonner vie au centre du village. Notre action doit aussi passer par l'amélioration de l'attrait touristique déià existant.

Le tissu économique de Cournonterral qui n'a cessé de se détériorer depuis les années 1970 doit faire l'objet d'une action particulière de la municipalité, afin de lui redonner l'élan qu'il mérite. Ainsi la zone d'activité de Cannabe, envisagée par plusieurs municipalités précédentes, mais jamais réalisée, va voir le jour prochainement. L'arrivée d'entreprises nouvelles devrait créer des recettes ainsi que des offres d'emploi appréciables pour la commune.

Nous avons également finalisé notre partenariat économique avec la CCI afin d'établir une **permanence le 1**^{er} **Mardi du mois de 14h à 17h** au Pavillon de la mairie.



VIE QUOTIDIENNE

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS DE DÉCHETS

Place Emma Tinière : des résultats significatifs



Panneaux d'information et vidéo surveillance ont été mis en place pour remédier aux dépôts de déchets hors des containers enterrés. Plusieurs verbalisations ont été effectuées et le dispositif a permis une nette amélioration de la situation. Nous allons donc continuer sur cette voie et l'élargir aux autres points d'apport volontaire.

Fini les sacs poubelles de déchets ménagers accrochés aux façades!

Au cœur du village, les sacs poubelles éventrés dans les rues sont un vrai fléau en terme de salubrité.

Il est rappelé aux usagers que les crochets en façade des maisons servent à accrocher des bacs de petite taille et non des sacs poubelles. A terme, l'accrochage de sacs à ces crochets fera l'objet de poursuites.

Les encombrants c'est sur rendez-vous!

Les dépôts d'encombrants portent atteinte à la qualité de notre cadre de vie, polluent et peuvent présenter un réel danger pour les piétons, les enfants en poussettes... Ils sont interdits et font l'objet de verbalisation.

Tout est mis en place pour éviter ces dépôts, c'est simple et gratuit.

La déchetterie est ouverte du lundi au dimanche, y déposer vos encombrants est la solution à privilégier mais si cela n'est pas possible, prenez rendez-vous pour un enlèvement à domicile une fois par mois.

Attention! Ne sortez vos encombrants qu'au moment du rendez-vous fixé car ils ne doivent pas stagner sur le domaine public.

Pour commander des bacs et/ou des crochets et prendre RDV pour faire enlever vos encombrants

Contactez les services de la Métropole :

- ➤ Guichet Unique en mairie : 04 67 85 62 41
- Plateforme E-Services eservices.montpellier3m.fr

MAIRIE

Coup de neuf sur le portail et les grilles de la mairie : peinture écaillée, décolorée, rouillée... il était temps d'agir. Portail et grilles seront bientôt totalement protégés par une peinture adaptée, au ton gris clair, apportant une touche de modernité.



CIMETIÈRE: LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Sur l'ensemble du cimetière, les travaux de nettoyage et d'entretien suivent leur cours.

Un accès règlementé

Constat a été fait que des véhicules non autorisés pénètrent dans le cimetière alors que l'accès est uniquement réservé aux entreprises de pompes funèbres et aux services de la ville. Afin de garantir le respect des lieux, et d'éviter toute dégradation, un nouveau portillon a été créé dans l'enceinte du cimetière: les portails seront désormais fermés et réservés aux seuls passages des services habilités. Le public n'entrera que par l'ancien portillon et celui venant d'être posé.

Le règlement intérieur et de police du cimetière est en cours de finalisation.

Un nouveau dépositoire

Pour une meilleure gestion du site, l'ancien dépositoire (monument funéraire pour l'inhumation temporaire de cercueils) a été détruit et remplacé par un nouveau situé dans un angle mort.

Economies d'eau

Des mesures ont été prises afin de réduire les consommations d'eau : déplacement d'une fontaine pour remédier à une fuite et changement de tous les robinets des points d'eau par des boutons poussoir afin de limiter le gaspillage.

Procédure de reprise des concessions en état d'abandon : 2^e phase

Nous entrons dans la phase d'identification des concessions abandonnées et d'information des familles concernées.

ACTION MUNICIPALE - 11



COMMUNICATION & DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

COMMUNICATION

L'ours* en page 2, qui recense les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, ainsi que les fonctions et les noms des collaborateurs ayant participé à la fabrication de ce magazine, vous présente également les labels environnementaux que nous respectons. Pour cette seconde édition et les prochaines, nous avons fait le choix d'aller plus loin en matière de développement durable, en imprimant votre magazine sur du papier 100% recyclé.



Label Français accordé aux imprimeurs qui décident de réduire l'impact de l'impression sur la planète, en faisant des choix stratégiques, écologiques et made in France.



Fabrication et impression de papier participant à une gestion durable du milieu forestier et de la ressource bois.



DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nous avons terminé 2020 en invitant la population à participer et à constituer les jurys de nos concours d'illuminations et de dessins et nous débutons 2021 avec une grande consultation citoyenne : donnez votre avis sur le journal municipal afin de l'adapter à vos attentes et choisissez le futur logo de la ville!

Nous souhaitons que 2021, qui sera la première année "complète" de notre mandat, marque le lancement officiel de la démocratie participative à Cournonterral. Echanger avec vous, vous écouter, vous associer à la vie locale et augmenter l'implication de chacun autour de projets qui rassemblent, tel est notre objectif.

Un groupe projet va être constitué réunissant élus de la majorité, élus de la minorité et citoyens. Des appels à la participation vont être lancés via le site internet et le Facebook de la ville, le journal municipal et l'affichage.

Mais pour l'heure nous vous invitons à vous rendre à la page 33 de ce numéro de janvier pour répondre à nos questionnaires par la voie du papier ou de façon dématérialisée (liens sur le site de la commune : www.ville-cournonterral.fr)

* L'ours en presse écrite c'est un petit paragraphe que l'on retrouve toujours dans les premières ou dernières pages des magazines. A l'origine, au 19° siècle, l'ours était un surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux.



FINANCES

OBJECTIF: PLUS DE LISIBILITÉ POUR PLUS D'EFFICACITÉ

La municipalité a voté, lors du conseil municipal du 21 novembre, ce qu'on appelle une Décision Modificative (du Budget Primitif de juillet dernier), qui intervient quatre mois après notre prise de fonction. Cette décision modificative a permis de programmer dès à présent des actions stratégiques.

Au niveau de la section de fonctionnement :

- Lancement d'un audit rétrospectif et prospectif pour, à partir d'un diagnostic fin des marges financières de la Commune, établir des scénarios en terme de financements quant aux grands projets du mandat (halle des sports, tiers-lieu, nouveau groupe scolaire, etc.) dans le cadre d'un programme pluri annuel d'investissements.
- Mise en place d'un accompagnement technique et d'outils stratégiques de gestion de la dette et de prospective financière.
- Réalisation d'un diagnostic des bâtiments communaux.
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil stratégique et opérationnel qui, sous l'autorité du maire, au regard des risques connus et en coordination avec les services de secours, définit le dispositif communal pour alerter et soutenir la population.
- Lancement d'une étude de définition urbaine pour une projection raisonnée et à long terme du développement de la Commune dans une démarche globale et non au coup par coup.

Au niveau de la section d'investissement :

- 65 000 € d'ajustement du fond de concours versé à Montpellier Méditerranée Métropole pour les travaux de réaménagement de l'avenue du 8 mai 1945.
- Mises à jour à la baisse de certaines dépenses.

En conclusion:

- Le budget de fonctionnement est modifié à hauteur de + 146 440 € par rapport au budget primitif, ce qui le porte à 6 825 248 €.
- La section d'investissement connaît un ajustement de + 17 950 €, portant celle-ci à 3 916 953 €.

AMENAGEMENT

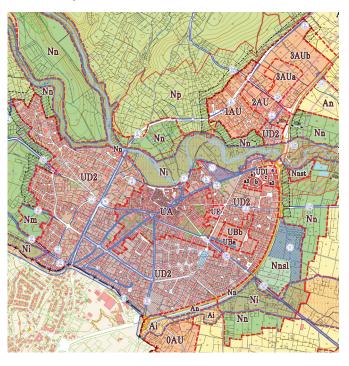
RESPECT DU PLU: POURQUOI? COMMENT? SI NON...

Nous avons décidé de vous alerter sur l'importance que revêt le Plan Local d'Urbanisme (PLU), au sein d'une

commune et plus particulièrement à Cournonterral.

Le PLU est le document de planification de la municipalité qui présente notamment les grandes orientations d'aménagement souhaitées par les élus et les moyens pour atteindre ces objectifs. Son enjeu est de rendre possible l'expansion de notre territoire sans en dégrader ses espaces naturels, son patrimoine et son architecture.

Le Plan Local d'Urbanisme découpe les communes en différentes zones. Les règles d'aménagement et de construction applicables à un terrain donné sont différentes selon la zone dans laquelle il se trouve (zone U = zone urbaine; zone AU = à urbaniser; zone A = agricole; zone N = naturelles).



Si nombre d'entre nous constatons aujourd'hui à regret une dégradation de l'aspect général de Cournonterral, la raison en est simple : le PLU a été négligé, ignoré, ou tout bonnement écarté, durant de trop nombreuses années.

L'objectif de la nouvelle municipalité est clair et ambitieux : redonner à Cournonterral ses lettres de noblesse, un village homogène, où il fait bon vivre.

Ainsi, les travaux de construction, d'agrandissement ou rénovation (modification de façade, réfection de toiture, édification d'un mur de clôture...) nécessitent une autorisation d'urbanisme avant le commencement du chantier (soit permis de construire soit déclaration préalable, selon l'importance des travaux).

Nous vous recommandons, avant d'engager les moindres travaux, de consulter le PLU sur le site de la ville et de prendre conseil auprès des services municipaux.

Vous l'aurez compris, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et vous donner toute information utile.

www.ville-cournonterral.fr

Service urbanisme: 04 67 85 60 68 urbanisme@ville-cournonterral.fr

Horaires de rendez-vous : Lundi, Vendredi 9h/12h Mardi, Mercredi, Jeudi 8h/12h Lundi 14h/18h

A Cournonterral, les infractions à la réglementation en matière d'urbanisme étaient fréquentes jusqu'à présent mais faisait rarement l'objet de poursuites, le changement est en cours.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun.

Respectons le PLU et son règlement.

Afin de nous donner les moyens de nos ambitions, nous avons décidé de spécialiser un policier municipal sur les missions de respect des règles d'urbanisme (rondes de constat de travaux : construction / réhabilitation / agrandissement / transformation) sur tout le village (zone urbaine et agricole).

Les instructions sont simples : respect du PLU pour TOUS sans exception.

ATTENTION!

Toutes les infractions aux règles d'urbanisme sont constitutives d'un délit pénal, passibles de sanctions. L'auteur de ce délit, ne peut s'abriter derrière une prétendue ignorance des règles. Ainsi la simple constatation d'une violation des règles d'urbanisme (du PLU notamment) établit le caractère intentionnel de l'infraction.



A la lecture de ces lignes, certains se demandent ou constatent qu'ils sont en infraction ? Alors que faire ?

SITUATIONS	1 ^{er} TEMPS	2° TEMPS
Vous n'avez pas encore déclaré vos travaux	Régularisez votre situation en mairie.	Déposez une demande de permis comme si vous n'aviez pas encore réalisé les travaux. Cette solution est envisageable à la condition que les travaux réalisés sans autorisation soient conformes aux règles d'urbanisme en vigueur. Dans le cas contraire, la construction devra être mise en conformité.
Vous demeurez dans l'illégalité malgré nos recommandations	Un procès-verbal de constat sera dressé et transmis au procureur de la république (dans l'hypothèse où vous ne viendriez pas procéder à la régularisation malgré notre injonction).	L'Etat prend le relais des opérations et diligente la procédure pénale. De son côté, la municipalité se garde la possibilité de se constituer partie civile à l'action engagée.

Sanctions encourues

Non-respect des règles de fonds (infraction aux dispositions du PLU) l'article L. 480-1 et suivants du code de l'urbanisme prévoit un de 1200 € à 6000 € d'amende par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de six mois peut être prononcé.

Non-respect des règles de procédure (travaux de construction nouvelle ou agrandissement d'existant, construction nouvelle irrégulière, édification irrégulière de clôtures..., sans déclaration ou permis de construire), outre les sanctions ciavant exposées, le juge se prononcera également sur l'éventuelle démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur.

SCOLARITÉ & ENFANCE JEUNESSE

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Afin d'améliorer le service à la population, le service enfance-jeunesse a été déplacé au plus près des écoles et de

fait des parents. Il se situe dans l'ancienne trésorerie, rue Léon Blum, où le personnel dispose de plus d'espace.

L'amplitude des heures d'ouverture a été augmentée :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h30/12h - 13h30/18h30 Mercredi : 7h30/12h - 13h30/18h



ÉCOLES ET LOCAUX PÉRISCOLAIRES

Matériel et sécurité : Nous allons inscrire au budget 2021 de la commune plusieurs dépenses importantes et nécessaires.

- Le renouvellement du matériel pédagogique des écoles souvent vétuste ou inadapté aux méthodes éducatives.
- La mise à niveau du système d'alerte intrusion avec un matériel moderne. En effet, les exercices préventifs de sécurité qui sont obligatoires dans les écoles ont fait apparaître des failles dans le plan local de sécurité qui n'a pas été mis à jour depuis 2014 ainsi que dans le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Par ailleurs, pour parer aux risques de chutes de branches et faire suite à la demande des associations de parents d'élèves, la municipalité a fait procéder à l'élagage des platanes sur l'esplanade. Le parc du château Mallet étant un espace boisé classé, un audit est également prévu.

AIDE AUX DEVOIRS

En ces temps compliqués pour la scolarité des enfants, les dispositifs d'aide aux devoirs et d'accompagnement à la scolarité mis en place par le service enfance ont un rôle d'autant plus crucial. Même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire des communes nous y attachons une grande importance. Les enseignants de l'école élémentaire ont observé que les enfants ayant intégré l'un ou l'autre de nos dispositifs ont vu leurs compétences scolaires progresser, parfois très significativement. Cela conforte la commune dans la poursuite, voire dans le développement de ce service de qualité dont la nécessité et l'efficacité sont avérées. Ces retours positifs nous engagent

à continuer notre réflexion sur la possibilité de proposer des cours de rattrapage pour les matières essentielles pendant les vacances scolaires pour les élèves de 6e dans un 1er temps et ainsi éviter le décrochage scolaire qui a tendance à s'amplifier. En effet, est-ce une conséquence du confinement de mars à mai 2020, mais à l'issue de ce 1er trimestre, nous avons observé en concertation avec les enseignants, une accentuation du nombre d'élèves en grande difficulté et qui nécessiteraient d'être pris en charge dans le cadre de notre dispositif de soutien scolaire. Nous avons donc prévu de le renforcer en permettant l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants et en y affectant plus de personnel. Ce dispositif sera maintenu jusqu'à la fin de cette année scolaire 2020/2021.

LES ANIMATIONS DE NOËL

C'est un moment que les enfants attendent avec impatience.



Le protocole sanitaire n'a pas rendu les choses faciles mais Noël père personne est venu attelage, son accompagné de ses lutins, distribuer le goûter de Noël à l'école maternelle. A l'école élémentaire, ce sont les lutins qui se sont chargés de la distribution.

C'est parce qu'il a été bien accueilli sur Cournonterral qu'il est revenu le jour du marché remettre les prix du concours de dessins des enfants. Les enfants de l'école maternelle la Calendrette et de l'école privée Jeanne d'Arc ont contribué aux décorations des halles du marché. Qu'ils en soient remerciés ainsi que les animateurs du service enfance-jeunesse qui se sont fortement mobilisés à cette occasion.

Mardi 15 décembre, la municipalité a offert un repas de Noël avec menu amélioré aux 360 enfants qui mangent à la cantine. Le supplément de tarif est pris en charge par la commune.



CULTURE & PATRIMOINE

CINÉMA: 2 SÉANCES TRÈS APPRÉCIÉES

Lors de l'instauration du 1er couvrefeu, nous sommes parvenus à maintenir les deux séances de cinéma programmées le 28 octobre 2020, en ajustant dans l'urgence, horaires, organisation, protocole sanitaire. Important travail d'équipe qui a mobilisé élus, services de la ville et prestataire, tous ravis après la dernière séance d'avoir offert deux beaux moments de détente aux spectateurs avec le dessin animé "Yakari" pour le jeune public projection à laquelle ont assisté 7 enfants du centre de loisirs et le film "Les parfums" pour les plus grands. Ciné Cournon reviendra régulièrement en 2021.

Prochaines séances (enfants et adultes) : Sam. 20/03 et Vend. 23/04 // Salle du Peuple // 4€/film

PROJET PATRIMOINE

Le 5 mai 2021 marque le bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er} : 200 ans jour pour jour.



La tenue de cette cérémonie au niveau national risque d'être annulée compte tenu du contexte sanitaire. Mais la commune propose de s'emparer de l'évènement à sa facon, à son échelle Cournonterral a abrité des soldats de Napoléon : des "grognards" qui ont vécu et fini leurs jours Peut-être que des descendants de

ces soldats détiennent des témoignages de cette époque, ou tout simplement des personnes passionnées par le 1er Empire ou rentrées en possession de documents ou d'objets s'y rapportant. Nous lançons un appel à tous ceux qui disposeraient d'informations, d'ouvrages, de lettres, d'objets, de vêtements datant ou se rapportant au 1er Empire, de témoignages transmis au fil du temps afin de mettre en commun et à profit ce patrimoine, le temps d'un évènement. Profitons de ces mois d'hiver pour effectuer ce travail de recherche et faire un retour sur nos découvertes d'ici fin mars, afin de créer un groupe de travail courant avril, pour une présentation en mai 2021, présentation dont les modalités seront à définir en fonction de la teneur de ces découvertes.

Contact: mairie@ville-cournonterral.fr // 04 67 85 00 11

PROJET APRÈS-MIDI LITTERAIRE

La commune lance un appel à tous les écrivains et poètes de Cournonterral. Faîtes-vous connaître en mairie si vous souhaitez participer à un après-midi dédicaces, de découverte de vos écrits et d'échange avec les lecteurs qui serait organisé dans le courant du 1er semestre 2021 : mairie@ville-cournonterral.fr // 04 67 85 00 11



LA MÉDIATHÈQUE S'ADAPTE

La médiathèque s'est adaptée tout au long de ces derniers mois aux contraintes sanitaires et sécuritaires.

Les agents ont mis en place le prêt à emporter et un service de livraison à domicile pour les personnes en difficulté, service maintenu même après réouverture.

Faute de pouvoir organiser des animations dans ses locaux, elle est sortie de ses murs et a programmé en extérieur durant l'automne des rencontres éveil musical et bébés lecteurs.

L'accueil des scolaires des mardis et jeudis en médiathèque ne pouvant avoir lieu, en partenariat avec les équipes enseignantes, les agents de bibliothèque ont rejoint les classes dans l'école ou lors de sorties scolaires en garrigue pour maintenir les animations lecture auprès des élèves.

DÉMOS: DÉCOUVERTE ET PARTAGE

La reprise des cours de DEMOS, tant attendue par les 16 jeunes Cournonterralais inscrits, a été différée mais afin de maintenir le lien, le professeur et l'animatrice DEMOS de la ville sont allés dans l'école au-devant des enfants: 4 classes de CE1 et CE2 ont pu bénéficier d'animations autour de la musique. Les élèves ont découvert 2 instruments (cor et trombone), des contes sur la musique et sous forme de jeux, ce qu'est un orchestre. Un travail commun est effectué avec l'équipe enseignante dans le cadre du projet scolaire. Une intervention est également programmée auprès de la classe adaptée ULIS.



ANIMATION DE LA CITE

PROJETS REPORTÉS

Notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent, dont l'issue reste encore incertaine.

Dans le précédent journal municipal, nous évoquions notre espoir que les efforts imposés aux populations permettent que nos grands moments de festivités puissent avoir lieu. Depuis, les contraintes sanitaires ont été maintenues et même accentuées, imposant à chacun de nous des fêtes de fin d'année très particulières.

En ce début d'année 2021, la municipalité n'a malheureusement aucune visibilité du moment où festivités et animation de la cité pourront enfin reprendre leur place dans nos vies. Malgré nos envies de rassemblements, de partage et de convivialité, nous devons faire preuve de responsabilité face à la gravité de la situation, et la protection de chaque Cournonterralaise et Cournonterralais reste notre priorité absolue.

Cela nous impose, à nous comme à vous, de poursuivre nos efforts pour freiner la progression de cette pandémie, et espérer la voir disparaitre bientôt.

C'est en continuant à nous protéger les uns les autres que nous pourrons mieux nous retrouver ensuite.

Message du Groupe Carnavalesque

Amis du carnaval...

Aux vues des conditions sanitaires que nous traversons actuellement, c'est avec un immense regret que nous sommes contraints d'annuler toutes festivités pour le carnaval 2021.

Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine avec un beau programme.

En attendant, prenez soin de vous!

A l'an que ven!

Le Groupe Carnavalesque

DEVELOPPEMENT DURABLE

EAU & ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence métropolitaine dite "GEMAPI" (Gestion des milieux aquatiques et prévention des

inondations) est exclusive et obligatoire pour la Métropole de Montpellier. Ainsi, l'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont traités au même échelon territorial pour assurer des synergies et de la cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau.

Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes :

- L'aménagement des bassins versants, tel que celui de la Mosson auquel appartient le Coulazou en tant qu'affluent.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau. Cette compétence est partagée avec le SYBLE (Syndicat du Bassin Lez Mosson Etangs Palavasiens), qui entretient notamment les berges régulièrement pour éviter l'embâcle.
- La défense contre les inondations ; le 4 décembre lors de la commission cycle de l'eau, un programme d'actions de prévention des inondations dénommé PAPI 3 a été annoncé. La Métropole va y associer une étude hydraulique du village afin d'identifier et de canaliser à terme les eaux de ruissellement dues à la forte imperméabilisation des sols. A Cournonterral, les eaux ruissellent vers le point bas du Coulazou en contrebas des remparts entrainant toute la pollution urbaine vers la rivière, et engorgeant au passage le réseau pluvial. Cette étude en 2021 devrait permettre d'améliorer leur prise en compte pour trouver des solutions techniques telles que l'amélioration du réseau pluvial. Le PAPI 3 sera ensuite annexé au document d'urbanisme pour la prise en compte du risque inondation sur la commune.
- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines. A ce titre, la Métropole est intervenue en septembre et octobre lors de la pollution récente du Coulazou notamment pour engager des analyses et l'inspection du réseau pluvial (encore en cours), et retirer les nombreux poissons morts dégageant une odeur pestilentielle. Actuellement l'enquête de gendarmerie est terminée mais la commune a sollicité le Préfet afin de poursuivre ces investigations et parvenir enfin à identifier l'origine de cette pollution. Celle-ci est d'ailleurs récurrente depuis des années et se produit dans des conditions identiques à intervalles assez réguliers dans le temps.

A travers ces compétences, nous constatons d'une part que le cycle et la gestion de l'eau n'obéissent pas aux frontières administratives traditionnelles et montrent à quel point il est utile de raisonner à une échelle vaste, globale et transversale. D'autre part, une analyse croisée entre les problématiques environnementales, d'aménagement et des activités humaines est indispensable si l'on veut parvenir à des solutions adaptées et durables.



SOLIDARITES

STOP AUX VIOLENCES FAMILIALES

La commune s'est mobilisée par une campagne de communication

marquée dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre). Mais ce combat est un combat de chaque instant qui nous concerne tous, plus encore aujourd'hui avec les mesures de confinement ou de couvre-feu qui enferment de nombreuses femmes déjà victimes de violences conjugales dans des foyers toxiques, où la violence quotidienne et la fatigue psychologique ne font que croître au fil des jours. La peur des représailles pèse sur les victimes, il reste donc encore beaucoup à faire pour briser la loi du silence.

Le maire et les élus sont particulièrement sensibilisés à cette cause et travaillent sur les partenariats et les outils à développer pour informer au mieux les victimes.



Pour leur bien-être et celui de leurs enfants, aidez ces femmes à tourner la page de la violence! Soyons tous vigilants!

SOLIDARITÉ ENVERS LES PLUS FRAGILES

Noël au portage des repas

Nous sommes allés au-devant des bénéficiaires du portage des repas à domicile en période de Noël afin de renforcer les liens et de leur remettre un sachet de douceurs de la part de la ville, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

Un geste pour nos aînés

Le traditionnel repas de fin d'année n'a pas pu être organisé. Oublions 2020 et marquons de manière festive l'entrée en 2021 : la ville offre aux Cournonteralaises et Cournonterralais de 75 ans et plus un colis gourmand.

Nous espérons que 2021 nous permettra de développer les moments de convivialité et travaillons d'ores et déjà à différentes actions.

Colis solidaires

La municipalité s'est associée à l'opération "Colis de Noël solidaires" initiée par l'association "Possibilé" pour les plus démunis de la commune (voir p. 29).

Tous les bénéficiaires du CCAS sont invités à venir les retirer à l'accueil de la mairie.

Conseil/Orientation/Signalement

39 19 → Lundi à Vendredi 9h/22h, Samedi, Dimanche et jours fériés 9h/18h

(Appel gratuit et anonyme pour les victimes de violences sexistes et sexuelles, leur entourage et des professionnels concernés).

arretonslesviolences.gouv.fr > 24h/24, 7j/7

(Plateforme fonctionnant avec un tchat non traçable)

www.commentonsaime.fr (Tchat gratuit) www.app-elles.fr (Application "App-Elles")

Urgences (danger immédiat)

17 (France) ou le 112 (Union Européenne)

114 (personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des secours)

Enfant victime de violences

119 ▶ 24h/24, 7j/7 (appel gratuit)

Femme en situation de handicap victime de violences

01 40 47 06 06 → Lundi 10h/13h - 14h30/17h30, Jeudi 10h/13h

Professionnels

(santé, police, gendarmerie, justice, magistrature, social, accueil au sein des services publics)
arretonslesviolences.gouv.fr/professionnel

Structures et dispositifs d'alerte

Il est essentiel d'alerter immédiatement et non plusieurs jours après.

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Mariage forcé

Parce que c'est aussi une violence : 06 75 23 08 19 // www.mariageforce.fr



18 - ACTION MUNICIPALE

VIE ASSOCIATIVE

NOUVELLES DISPOSITIONS

Nous poursuivons notre travail pour et avec les associations. Rappelons que la gestion du planning des salles est

désormais optimisée et visible par tous sur "www.pomclass. me/extranet/acn/4622/page.php". Toujours mus par cette volonté de garantir transparence et équité, nous avons pris de nouvelles dispositions.

Convention d'utilisation des salles

La signature d'une convention entre le propriétaire (la ville) et l'association occupante est une obligation. Pourtant cette obligation n'était pas formalisée ce qui pose des problèmes de responsabilités en cas d'accident.

Deux modèles de convention ont été approuvés par délibération du conseil municipal du 19 décembre. L'une pour les occupations partagées (Salle V. Hugo par exemple) et l'autre pour les utilisateurs résidents (les clubs house par exemple). Elles sont effectives depuis le 1er Janvier 2021.

Projet critères de subvention

Nous avons constitué un groupe de travail composé d'élus de la majorité et de la minorité dont l'objectif est d'établir pour les associations une politique de subventions transparente et équilibrée.

Après plusieurs réunions, le groupe a décidé de modifier entièrement le dossier afin de récolter toutes les informations importantes pour proposer un montant plus juste.

Ce travail a été présenté le 11 décembre aux responsables des associations en présence de M. le Maire. Ce dossier sera amené à évoluer suite à l'évaluation des attributions de 2021 en co-construction avec les associations.



Protocoles sanitaires en mouvement perpétuel

En 4 mois, nous en sommes au 4° protocole sanitaire.Les décisions ministérielles sont prises souvent 3 ou 4 jours avant leurs exécutions.

La ville est consciente de l'attente importante des adhérents et réagit le plus rapidement possible. Nous vous remercions pour votre compréhension.



RELATIONS AVEC LES SENIORS

AVANCEMENT DU DOSSIER EPHAD

La dernière assemblée générale de l'association Les Garrigues gérant l'EHPAD a acté le transfert de la gestion de l'établissement à la Croix Rouge Française à partir du 1^{er} décembre 2020.

La Croix Rouge portera le projet du nouvel EHPAD de 72 lits et FDI réalisera la résidence autonomie de 40 logements. Le permis de construire a été obtenu en août 2020, les travaux de l'EHPAD devraient pouvoir débuter dès mars 2021 pour une durée d'environ 15 mois.

Les résidents pourront alors être transférés dans ce nouvel établissement. Le lancement du **chantier de la résidence autonomie est programmé pour juillet 2022** pour une durée prévisionnelle d'un an.

COMMISSION ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le conseil municipal a approuvé la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées conformément à la loi. Elle sera composée de 6 conseillers municipaux (5 membres de la majorité et 1 de l'opposition), 1 représentant de la Police Municipale et 1 du service technique, 2 représentants d'associations d'usagers et 3 représentants d'associations de personnes handicapées. La liste des membres sera arrêtée par le maire qui est président de droit.

Les principales missions de cette commission :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté au conseil municipal
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le travail à réaliser est considérable et l'équipe municipale sera mobilisée aux côtés de la commission pour tout mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité sur le territoire de Cournonterral.

S.P.A

ADOPTEZ!

Après une année 2020, difficile et compliquée, n'oublions pas les animaux qui souffrent aussi, abandonnés, maltraités, abri pour affronter les rigueurs de l'hiver. Un animal est un être sensible. Adoptez un chien ou un chat afin de lui apporter la chaleur d'un foyer, de la joie, le sortir de sa détresse. Ils savent manifester leur reconnaissance. Les refuges et associations de protection animale sont à votre écoute pour vous aider et vous conseiller dans votre choix. Merci à ceux qui nous rejoignent dans notre combat pour le bienêtre animal. Notre seul but. Notre seule récompense.

Bon courage! Bonne année 2021!



POSSIBILE

OPÉRATION COLIS DE NOËL SOLIDAIRES

Nous remercions chaleureusement les participants à cette opération en direction des plus démunis de Cournonterral. Vous avez été formidables : nous avons collecté plus de 160 colis que nous avons transmis au CCAS, aux Restos du Cœur et au Secours Populaire. Un remerciement particulier à Nadine et Marie de "L'épicerie de demain" qui nous ont considérablement

aidés en assurant le point de dépôt de la collecte. Merci également aux résidents de la maison de retraite qui se sont investis dans cet élan de solidarité. Nous vous souhaitons à tous et toutes de passer une excellente année 2021!

association.possibile@gmail.com https://possibileasso.blogspot.com



ESPANA BAILA

VOYAGE REPORTÉ

Suite à la crise sanitaire, nous reportons le voyage culturel d'avril, en octobre 2021.



■ Lieu: Le Pais Vasco

■ Date: Du 23 au 30 octobre (vacances scolaires)

Tarif: 599 € en pension complèteRéservations: du 6 avril au 30 juin

Pour une documentation détaillée, contactez-moi.

Enrique CRUZ **06 81 55 18 79** enrique_ole@yahoo.fr

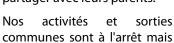
LA PETITE VADROUILLE

LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

"La Petite Vadrouille" a gardé le lien avec les papis et mamies de la maison de retraite "Les Garrigues" :

- Les enfants ont personnalisé un ou plusieurs dessins au prénom d'un résident. Il y en avait 50!
- Nous leur avons également envoyé une petite vidéo en leur faisant plein de bisous de loin.

Simon, de la Ferme de l'Hort, nous a livré, au village, les derniers fromages de la saison. Les enfants ont donc pu les partager avec leurs parents.





nous travaillons sur des idées et projets pour notre futur retour à une vie associative d'antan.

Lydia **06 81 49 98 19** Christine **06 31 09 22 60**

LES RESTOS DU CŒUR

LA CAMPAGNE D'HIVER SE POURSUIT!

"Aujourd'hui on n'a plus le droit ni d'avoir faim ni d'avoir froid" est d'autant plus d'actualité avec les conséquences de la crise sanitaire. Mais nous sommes là pour vous apporter aide alimentaire et soutien le Jeudi de 9h à 11h30 dans notre local du Château Mallet (Rue du Dr Ombras). Cette année, par précaution, nous vous demandons de prendre rendez-vous pour définir ensemble un créneau d'accueil.



CHARTE DES BÉNÉVOLES

- 1/ Respect et solidarité envers toutes les personnes démunies
- 2/ Bénévolat sans aucun profit direct ou indirect
- 3/ Engagement sur une responsabilité acceptée
- 4/ Convivialité, esprit d'équipe, rigueur dans l'action
- 5/ Indépendance complète à l'égard de la politique et du religieux
- 6/ Adhésion aux directives nationales et départementales

Vous pouvez demander à être bénéficiaire à tout moment de l'année en fournissant :

- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Avis d'imposition
- Bulletin de salaire ou de retraite
- Quittance de loyer
- Attestation CAF (document papier)

Jean-Pierre AMBARD 06 71 84 99 80

LE SOUVENIR FRANÇAIS

PROJETS RÉALISÉS ET À VENIR

Depuis la création de notre comité, nous nous efforçons de remplir au mieux notre objectif: promouvoir et défendre le devoir de mémoire, essentiel à la cohésion de tout pays. La propagation du COVID ne nous a pas empêché de mener à terme nos projets en 2020. Nous avons restauré les tombes d'André Passet et Danton Demar, grâce au travail de Robert Marty, Robert Bourrier et les services municipaux de nos deux communes que nous remercions. Nous avons implanté un mât avec drapeau au cimetière de Cournonsec comme précédemment à Cournonterral et avons déposé 8 gerbes aux monuments aux morts d'Aïn El Turk de Cournonsec et Cournonterral. Nous pensons continuer nos actions en 2021 avec un projet qui nous tient à cœur : l'édification d'une stèle en hommage à Jean Moulin sur notre esplanade. Dans le contexte actuel, nous craignons de ne pouvoir tenir en présentiel notre assemblée générale, moment d'échange, de rencontre et d'ouverture vers les nouveaux adhérents et de présentation du bilan et des projets à venir.

Merci à nos adhérents, qui grâce à leur participation, ont permis de réaliser nos missions. Leur nombre a encore augmenté mais l'âge moyen reste assez élevé. **Nous lançons donc une campagne d'adhésions et appelons les plus**



Mercredi 11 novembre, dépôts de gerbes aux deux monuments aux morts en hommage aux soldats français mort pour la France.

jeunes à nous rejoindre. La cotisation est gratuite pour les moins de 18 ans. Un panel intergénérationnel est un excellent vecteur pour mener notre action envers les plus jeunes et nous permettre de mettre en avant, à leur profit, la nécessaire cohésion sociale pour le bien vivre ensemble.

Jacques Teilhard (trésorier) **06 82 88 65 66** Pierre PIC (président) **06 07 18 09 77**

LES AMIS DE LA CHAPELLE

LA CHAPELLE EN QUESTIONS : APPEL AUX DONS

Certains Cournonterralais se souviennent d'un bâtiment en ruine, gisant au cœur du village. Remise en état grâce à l'énergie et au courage d'un groupe de bénévoles, la chapelle a repris vie. Depuis, le Diocèse, toujours propriétaire, met ce lieu gracieusement à disposition des Amis de la Chapelle qui se chargent de l'entretenir et de l'animer. Chaque année, entre 15 et 20 événements rassemblent un public toujours charmé par le lieu et la qualité de la proposition culturelle.

La réglementation relative aux ERP (Etablissements Recevant le Public) impose des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'échéance de mise en conformité arrive à terme et d'après constat du bureau de contrôle, les travaux sont incontournables. Comme il n'y a plus d'activité cultuelle dans la chapelle, leur réalisation revient à l'association. Nous avons sollicité un cabinet conseil pour l'encadrement réglementaire. En théorie tout est prêt, sauf la trésorerie



d'une petite asso... La Municipalité, informée de notre problématique et de nos activités, reste très sensible à l'apport culturel proposé par Scène & Galerie et tente de nous accompagner dans les démarches mais irons-nous jusqu'à sa sauvegarde ?

La dynamique de l'association nous amène à recueillir des fonds locaux (Commune, Métropole) et départementaux par des subventions spécifiques et ponctuelles mais selon l'évolution nous serons prochainement amenés à faire un appel aux dons auprès des Cournonterralais, adhérents et autres sympathisants.

Les Amis de la Chapelle (22 bis rue de la Chapelle) penitent.cournonterral@gmail.com sceneetgaleriedelachapelle.jimdofree.com

COURNON TERRA D'OC

AG & DOUCEURS DE NOËL

Malgré l'interruption de nos cours hebdomadaires de langue occitane pour raisons sanitaires, l'association continue de vivre, en s'adaptant aux nouvelles contraintes, comme notre assemblée générale réalisée de façon dématérialisée. Nous réfléchissons également aux animations que nous pourrions faire à l'avenir.



En attendant des jours meilleurs, pour Noël, nous avons réalisé des pâtes de fruits, des fruits déguisés, de la gelée de coings et des lots de noix que la boulangerie "Chez Axelle", rue de la Chapelle a commercialisés pour nous. Des douceurs qui sont un clin d'œil à la tradition Provençale des treize desserts.

Yvelyse GAVEN **06 84 56 73 34**GOVERNON Terra d'Oc

TENNIS CLUB DES COURNON

UNE SEMI-REPRISE

Après quelques difficultés pour conserver une pratique sportive en 2020, nous avons pu reprendre en novembre les séances de découverte du tennis dans le cadre scolaire pour l'école de Cournonsec et en février ce sera le tour de celles de Cournonterral. Pour le plus grand plaisir de tous, le tennis loisir et l'école de tennis ont repris fin novembre. Les compétitions reprendront si les autorisations gouvernementales et fédérales le permettent. L'équipe du club reste mobilisée pour offrir à ses adhérents une pratique complète et agréable du tennis le plus rapidement possible en fonction des contraintes qui nous sont imposées.



Nous vous souhaitons une excellente année 2021, sportive car le sport est bon pour la santé, mais aussi pleine de rencontres et d'entraide au travers du tissu associatif.

tennis.club.des.cournon@gmail.com

TC des CournoN

Hommage à Samuel Paty



Mercredi 21 octobre à 17h30, devant l'hôtel de ville, Cournonterral a rendu hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire au collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine. Cet enseignant a été assassiné par un terroriste, le 16 octobre, pour avoir voulu faire son travail et apprendre à ses élèves un des piliers de notre démocratie : la liberté d'expression. Le Maire de Cournonterral, William ARS, a remercié les nombreux habitants venus se rassembler, pour affirmer ensemble leur profond attachement aux valeurs de

la République, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Le Maire a insisté sur la laïcité qui permet à chacun de choisir librement pour lui-même sa croyance, son idéologie, sa religion, sans chercher à l'imposer aux autres et a conclu son discours sur le fait que nous avons le devoir de nous opposer à toutes les barbaries car aucune idéologie ou croyance ne peut autoriser un être humain à prendre la vie de son prochain.

Cérémonie de commémoration du 11 novembre

En raison du confinement et conformément aux recommandations préfectorales, la cérémonie de commémoration du 11 novembre a été célébrée cette année en comité très restreint, sans aucun public. La mémoire de nos glorieux aînés qui ont sacrifié leur vie pour défendre nos valeurs républicaines a malgré tout été honorée et afin que le plus grand nombre puisse s'associer à cet hommage, la cérémonie a été retransmise en direct sur Facebook.



Accueils de loisirs

Vacances d'automne



ALSH Primaire

Sorties vélo et à Fantasy Park, balades à dos d'ânes, cuisine, théâtre, magie, sport, grands jeux, musique, création d'accessoires... ont permis à nos 6/9 ans de passer de grands moments de joie et de fête partagés.



ALSH Maternel

"Flip la grenouille" a accompagné nos petitous à travers ses étapes et découvertes architecturales, culinaires et historiques. Avec lui, ils ont visité Paris, la Bretagne, l'Alsace, les bords de la Méditerranée et découvert la tour Eiffel, les arènes de Nîmes, les zézettes de Sète... un beau périple achevé autour d'un grand goûter déguisé.



Club préados/ados

Sorcières, sorciers, zombis, loups garous, chats noirs et autres monstres ont fêté Halloween grâce une à multitude d'activités, de sorties et de jeux, plus effrayants les uns que les autres, à la hauteur de l'immense créativité de nos préados.







Projet intergénérationnel

Plusieurs interactions ont eu lieu entre les résidents de la maison de retraite "Les Garriques" et les enfants de l'ALSH maternel dans le cadre d'un projet intergénérationnel.

Une visioconférence a réuni enfants et aînés. Ces derniers ont été fortement émus par le bonjour personnalisé adressé à chacun et le partage de chants de Noël. Les enfants leur ont transmis leur enthousiasme, leur entrain, leur joie et beaucoup d'espérance en ces temps si incertains. Ils ont fait don aux 49 résidents d'un Père Noël et d'un bougeoir fabriqués de leurs mains qui ont permis de décorer les chambres et la table de Noël. Nos aînés ont également créé avec les enfants une brochure dans laquelle ils évoquent leur Noël d'antan et le Noël souhaité par les enfants.

A suivre la prochaine visite, toujours à distance, avec l'ALSH Primaire pour un loto intergénérationnel.



Noël



Mardi 15 décembre, les enfants des écoles publiques qui fréquentent le restaurant scolaire ont dégusté leur repas de Noël : feuilletés de poularde-foie gras, fricassée de joues de loup safranée et sa poêlée d'hiver, fromage et entremet, pomme tatin crème anglaise, Père Noël en chocolat.

Jeudi 17 décembre, les enfants de l'école maternelle la Calandrette ont rencontré le Père Noël, arrivé en attelage dans la cour de récréation en compagnie de ses lutins. Il a distribué des sacs de goûter dans chaque classe. Le lendemain, le même goûter a été offert aux enfants de l'école élémentaire.





Lors du marché du samedi 19 décembre, les prix du concours de dessins, organisé par la municipalité, ont été remis aux 9 heureux gagnants sous forme de livres, jeux ou articles de papeterie. Le Père Noël en personne a félicité les petits artistes en herbe. Il était accompagné de ses lutins qui ont distribué toute la matinée des papillotes aux visiteurs. Félicitations aux participants pour leurs magnifiques dessins. Le jury a eu beaucoup de difficultés à faire son choix : Thomas, Aurélien et Lucy sont arrivés premiers chez les 3/6 ans, Noham, Lana et Emma chez les 7/10 ans et Lola, Nina et Anae chez les 11/4 ans.



La municipalité a organisé un concours d'illuminations pour les maisons avec balcon et les maisons avec jardin. Le jury était composé de dix cournonterralais et cinq élus. Les illuminations des deux catégories ont été évaluées



selon l'esthétisme global, l'originalité et le respect de l'environnement (leds, motifs non éclairés). Les gagnants ont reçu des bons d'achats à utiliser chez nos commerçants locaux. Un grand merci aux participants qui ont permis d'égayer la commune durant la période de Noël.

Honneur aux pompiers

Bons cadeaux pour les cadets

Samedi 9 janvier, le maire a remis des bons cadeaux aux cadets des pompiers. Il leur a exprimé sa fierté face à leur engagement et les a félicités pour la passion, les valeurs d'esprit d'équipe, de courage et de sens du devoir qui les animent.

Ces filles et garçons, véritables ambassadeurs des comportements qui sauvent, se retrouvent chaque samedi matin de l'année scolaire au sein de la section de jeunes sapeurs-pompiers de Cournonterral. Ils y suivent une formation de 4 ans composée de cours théoriques et pratiques, de sport et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements. Le maire a également salué et remercié les sapeurs-pompiers volontaires qui ont suivi les formations nécessaires à l'encadrement de ces jeunes et qui chaque weekend, bénévolement, dévouent leur temps afin de former les pompiers volontaires ou professionnels de demain.



Patrick Rouanet médaillé



Jeudi 14 janvier, l'adjudant-chef Patrick Rouanet, sapeur-pompier volontaire pendant 44 ans au centre de secours de Cournonterral/Cournonsec, s'est vu remettre par la Société des Membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault, la médaille de la reconnaissance du volontariat.

Cette médaille le récompense pour son engagement, pour s'être particulièrement illustré pendant de nombreuses années en tant que chef d'agrès et de sous-officiers volontaires, pour avoir créé et dirigé le centre logistique alimentaire de Cournonterral permettant de nourrir depuis plus de 15 ans les sapeurs-pompiers sur les opérations de secours.

Déplacement du marché







Le 28 novembre, le marché du samedi a déménagé dans les Halles Lassalvy et sur la place Viala. Cette action qui remporte depuis un vif succès attire à ce jour une dizaine d'ambulants et permet de recréer du lien social en centre-ville et une proximité avec nos commerces locaux. Côté stationnement, tout a été prévu : en plus du parking de la Vigne du Parc, l'Esplanade est ouverte du vendredi 17h30 (pour permettre aux riverains de se garer sans être bloqués le lendemain) au samedi 14h.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2020 (Extrait)

Avant d'aborder l'ordre du jour, les conseillers municipaux ont observé une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY.

Installation d'un nouveau conseiller municipal :

Suite à la démission de Madame Nadia GERACI, Madame Sylvie VALETTE est installée en qualité de conseiller municipal.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Certaines dépenses ou recettes n'ont pas été prévues au Budget Primitif de la Commune et il convient d'apporter les modifications nécessaires.

Le Conseil Municipal a ainsi approuvé la décision modificative n°1 du Budget Prévisionnel 2020, qui s'établit dans les conditions suivantes :

- 146 440 € en section de fonctionnement, dont le total 2020 passe de 6 678 808,00 à 6 825 248,00 €.
- 17 950 € en section d'investissement, dont le total en 2020 passe de 3 899 003,26 à 3 916 953,26 €.

MISE A JOUR COMPTABLE DE L'INVENTAIRE

Par délibération du 26 décembre 1995, il avait été à tort décidé de ne pas amortir les biens dont la valeur unitaire n'excédait pas 1 524 € ; la seule latitude donnée aux collectivités par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) étant de fixer les durées d'amortissement. La comptabilisation des amortissements omise jusqu'en 2019 sera effectuée.

Le conseil municipal a approuvé cette rectification.

CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE SANTÉ

Les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le Conseil municipal a décidé de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA CARSAT

Le service social de la CARSAT Languedoc-Roussillon intervient régulièrement, dans le cadre de ses missions, auprès des assurés sociaux domiciliés à Cournonterral.

Une convention de mise à disposition d'un local communal a été approuvé.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET DE MUTUALISATION D'UN CINÉMOMÈTRE

Compte tenu de l'importance de mettre en œuvre un cinémomètre afin d'une part, de mener des actions de prévention, et d'autre part, de sanctionner les excès de vitesse présentant des risques importants pour la population, il a été proposé de reprendre une coopération pour l'utilisation de cet équipement avec les communes de Saint-Georges d'Orques, Pignan, Lavérune et Murviel-lès-Montpellier par la signature d'une convention.

Le conseil municipal a approuvé cette convention.

CHARTE DE PROTECTION DES ARBRES

La Commune a été sollicitée par Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole pour signer la "Charte de protection des arbres en ville", portée par le collectif "Non au béton".

Le conseil municipal a approuvé la signature de cette charte qui s'inscrit dans la démarche municipale de préservation du patrimoine naturel de Cournonterral et de végétalisation de l'espace public, source de régulation climatique.

Elle vient également compléter l'opération "8000 arbres" initiée par le Département à laquelle la Commune s'est également associée.

FORÊT COMMUNALE : ÉTAT D'ASSIETTE ET PROPOSITION DES COUPES DE BOIS

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et la proposition faite par l'ONF, le conseil municipal a arrêté l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Dawalla Type Volume Sur		Surface	Aménagement		
Parcelle (UG)	de coupe	présumé réalisable	à couvrir	Coupe prévue	Année prévue
9	Taillis simple	253 m³	2,11 ha	Oui	2019
5	Taillis simple	376 m³	4,70 ha	Oui	2021

Ces coupes seront mises en vente sur pied par appel d'offres de l'Office National des Forêts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020 (Extrait)

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a voté son règlement intérieur pour le mandat 2020/2026 qui fixe notamment les conditions de convocation du Conseil Municipal et d'organisation des séances.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal doit déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les conseillers municipaux ont donc voté une modification du tableau des effectifs pour intégrer les dernières mises à jour.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Lors de la séance d'investiture, le 5 juillet 2020, le conseil municipal a donné au maire les délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Il était nécessaire d'y apporter des précisions en matière de commande publique et de délégation de signature aux services.

MODELES DE CONVENTIONS POUR PRET DE LOCAUX MUNICIPAUX

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir la vie associative, notamment par la mise à disposition de moyens matériels, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition, dans des conditions précisément définies, des locaux municipaux pour accueillir les activités associatives locales.

A cet effet, deux modèles de convention ont été établis afin de différencier le cas des équipements à utilisateurs résidents et celui des équipements à utilisateurs multiples.

Les conventions seront ainsi conclues, conformément à ces modèles, avec chaque association concernée.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Considérant que Montpellier Méditerranée Métropole a délibéré le 12 octobre dernier sur le règlement de la CLECT, qui se compose de 92 membres désignés en leur sein par délibération des conseils municipaux, le conseil municipal de Cournonterral a désigné:

- Monsieur Eddy GOMMERET (titulaire),
- Monsieur Olivier DELMAS (suppléant).

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens (214 000 € pour les fournitures et services / 5 350 000 € pour les travaux), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO).

Le conseil municipal a donc élu les membres de la CAO :

ELUS A LA COMMISSION		
TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Liste GC	MMERET	
Eddy GOMMERET	Roseline TERME	
Patricia BELKADI	Olivier DELMAS	
Marc OLIVIER	Paul TALIERCIO	
Norbert ISERN Paul MARTINEZ		
Liste DELAGNES		
Jean-Luc DELAGNES	Jean-Pierre CAMBON	

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COGITIS

Le Syndicat Mixte pour le traitement de l'information et les nouvelles technologies COGITIS est un syndicat mixte ouvert dont l'objet statutaire est d'assurer pour le compte de ses membres le traitement de l'information sous formes de données, de sons ou d'images ainsi que les études correspondantes.

Le Conseil Municipal a décidé du principe :

- de l'adhésion de la Commune au syndicat mixte COGITIS pour une durée de 3 ans,
- du transfert des 3 compétences ci-dessous au syndicat mixte COGITIS.
- 1. La veille technologique et réglementaire liée aux évolutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
- 2. Les études en amont, préalables à la réalisation de projets informatiques et de télécommunications.
- 3. Le conseil aux maîtres d'ouvrages collectivités dans le choix de solutions faisant appel aux technologies de l'information et de la communication, et la maîtrise d'œuvre d'opérations techniques.

CONVENTION D'INTERVENTION AVEC LE SYNDICAT COGITIS

Le conseil municipal a approuvé la convention d'intervention avec COGITIS sur 3 ans qui prévoit les modalités de

28 - CONSEILS MUNICIPAUX

détermination des charges communes réparties au prorata du montant des dépenses réellement engagées au titre des compétences transférées.

Les compétences transférées seront mises en œuvre au travers d'un programme de travail actualisé au début de chaque année lequel sera valorisé sur la base des tarifs préalablement arrêtés par le comité syndical de COGITIS.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION COURNON CARNAVAL

Compte tenu du calendrier des festivités et par anticipation sur le vote du budget 2021, le Conseil a attribué une subvention de 4 100 € à l'association Cournon Carnaval dont les principales activités se déroulent au mois de février.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURES SCOLAIRES, MATERIELS PEDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES

Envue de l'achat de fournitures scolaires, la Ville de Montpellier va lancer une consultation d'entreprises en groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole Baillargues, Beaulieu, Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Pignan, Prades-le-Lez, Saint-Georges d'Orques, Villeneuve-lès-Maguelone.

La Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement et à ce titre est notamment chargée de l'ensemble de la procédure de passation, y compris signature et notification du ou des marchés à intervenir. La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

A titre indicatif, le montant annuel estimatif est de 23 000 € HT pour Cournonterral.

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention de ce groupement de commandes et sa mise en œuvre.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le conseil municipal a institué la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Le Maire arrêtera la liste de ses membres.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Afin d'être en capacité d'honorer les dépenses urgentes et de respecter la continuité des paiements entre le 1er janvier 2021 et le vote du budget, le conseil municipal autorise une ouverture de crédits d'investissement de 478 674,50 € (1/4 du budget 2020).

Les dépenses seront inscrites au budget 2021.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, le conseil a admis en non-valeur un montant de 3 293,50 €.

Les conseils municipaux sont consultables en intégralité sur le site Internet de la ville : www.ville-cournonterral.fr











DEBROUSSAILLEMENT Une nécessité obligatoire!

Votre meilleure protection contre le feu!

- Il ralentit la propagation et la puissance du feu
- Il évite que les flammes atteignent les habitations
- Il sécurise le travail des pompiers

Débroussailler toute l'année c'est :

- Élaguer les arbres
- Supprimer broussailles, bois morts, arbres et arbustes dominés, dépérissants, trop denses

Risques si non-respect de la réglementation :

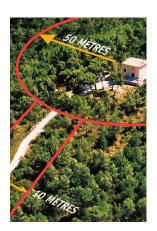
- Contravention pouvant aller jusqu'à 1500 €
- Amende de 30 €/m² à débroussailler après non respect de la mise en demeure d'1 mois
- Ne pas être remboursé par l'assurance en cas de sinistre

Votre construction se situe à moins de 200 m d'une zone exposée aux incendies ?

Vous devez débroussailler même s'il vous faut intervenir sur le terrain de votre voisin avec son accord préalable.

A quelles distances?

50 m autour de la construction 10 m des voies d'accès



+ d'info www.herault.gouv.fr www.dailymotion.com/video/x7l8ld2w (Vidéo réalisée par la DDTM34, l'ONF et le SDIS) DDTM **04 34 46 60 53**

TAILLER SES HAIES, UNE QUESTION DE SÉCURITÉ!



La végétation (arbres, arbustes ou haies) dépassant d'une propriété privée peut se révéler dangereuse pour la circulation des piétons, cyclistes ou automobilistes. Par ailleurs, il est indispensable de maintenir la propreté de l'espace public et de ne pas encombrer les fils d'éclairage ou de réseaux aériens.

Procéder aux élagages et nettoyages de la végétation issue de sa propriété et empiétant sur la voie publique est une obligation légale à respecter. Votre responsabilité est engagée!

RAPPEL : COLLECTE DES DÉCHETS DANS LE CENTRE-VILLE

Collecte dans le centre ville		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ordures ménagères	Crochet (petit bac gris)	Χ	Χ		Χ		Χ
	Bacs à roulettes		Х				
Tri sélectif	Crochet (sacs jaunes)			Х			
	Bac à roulettes			Х			

Colonnes enterrées

Elles sont vidées suivant les besoins définis.

Ordures ménagères (Gris): Lundi, Mercredi, Vendredi

Tri sélectif (Jaune) : Mardi Verre : 1 fois par mois

Encombrants

1 fois par mois

Prendre RDV auprès du Guichet Unique de la Métropole en mairie au **04 67 85 62 41** ou sur la plateforme E-services : https://cournonterral.eservices.montpellier3m.fr

Adresse e-mail Mairie



Le service administratif de la Mairie a une nouvelle adresse e-mail.

Veuillez adresser vos courriels à : mairie@ville-cournonterral.fr

Mutuelle communale

Prochaines permanences : Mardi 16/02 - 16/03 - 11/05 - 29/06

Infos // Rendez-vous Nathalie Bruno 06 52 24 79 03



Ir.mcms@gmail.com Ma Commune Ma Santé

Un décret vous autorise, depuis le 1^{er} décembre 2020, à résilier sans frais de contrat votre complémentaire santé, dès la fin de votre première échéance annuelle.

Borne Révéo active



La borne de recharge Révéo pour véhicules électriques installée sur le parking de la piscine Poséidon est en service.

■ Borne à eau monétique



Mise en service

La borne à eau avec système monétique à destination en priorité des agriculteurs, viticulteurs, propriétaires de

chevaux, etc. implantée allée du lac, près du Ramassol est désormais active.

Pour s'abonner, renseignements en mairie : 04 67 85 00 11

CATASTROPHES NATURELLES

Sécheresse 2020 : Recensement des personnes sinistrées

Les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles ne sont pas assurables de façon habituelle. Les victimes (particuliers et entreprises) sont ainsi dans l'obligation de déclarer leur sinistre selon les étapes suivantes :

- ➡ Etape 1 / Déclaration auprès de l'assureur selon les conditions prévues dans le contrat.
- **⇒ Etape 2 / Déclaration en mairie** afin qu'elle engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les demandes au titre de la "sécheresse/réhydratation des sols" doivent être déposées une fois l'année écoulée, contrairement aux autres phénomènes de catastrophe naturelle qui nécessitent une déclaration immédiate en mairie.

Déclaration sur papier libre à envoyer :

- □ Par courrier au 12 avenue Armand Daney 34660 COURNONTERRAL
- ☐ Par e-mail à mairie@ville-cournonterral.fr

Déclaration indiquant:

- □ Nom/prénom, téléphone, adresse mail, adresse postale de la victime
- □ Date et nature du sinistre
- □ Description sommaire des circonstances et causes du sinistre
- □ Description des dommages constatés + chiffrage approximatif

Les personnes victimes pendant l'année 2020, doivent impérativement transmettre leur déclaration en mairie au plus tard le 31 mai 2021 pour permettre à la ville de déposer le dossier début juin 2021.

La Ville vous informera de la publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel constatant ou non l'état de catastrophe naturelle. Sauf nouvelle règlementation, le cas échéant, vous disposerez de 10 jours à la parution de l'arrêté pour vous rapprocher de votre assurance.

POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Aujourd'hui, ce sont près de 2000 logements qui peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire à une offre fibre auprès de l'opérateur de leur choix, soit 52% du parc total de la commune et une augmentation de 583 foyers éligibles depuis janvier 2020. La fibre optique est déployée

progressivement jusque chez l'habitant par Orange.

Pour savoir si vous êtes éligibles, et accéder à la carte de couverture compatible ordinateur, tablette et smartphone : reseaux.orange.fr

Pour suivre le déploiement et être averti de l'arrivée de la fibre à votre

adresse: interetfibre.orange.fr

CENTRE DE DÉPISTAGE

Un centre de dépistage Covid-19 a ouvert le 23 novembre à Cournonterral.

Il réalise en moyenne une centaine de test par jour (300 par jour la semaine précédent Noël).

Depuis son ouverture, il a été réalisé un peu plus de 4000 tests PCR. Dans plus de 95% des cas le résultat est rendu le jour même. Le taux de positivité se situe en général entre 5 et 10%.



Cette action municipale dans le cadre de la crise sanitaire vient s'ajouter à la distribution de masques en direction des enfants des écoles élémentaires publique et privée, et de la mise à disposition de services de portage à destination des plus fragiles (médicaments, courses diverses, produits de première nécessité...).



Objectif commun : Un rapide retour à la vie normale!

Protégeons-nous pour mieux nous retrouver.

Pour que les moments de convivialité, de retrouvailles, de fêtes, de loisirs reviennent au plus vite, pour que la vie normale reprenne : prenons soin de nous, prenons soin des autres.

CENTRES DE VACCINATION

24 centres de vaccination contre la Covid-19 ont ouvert dans l'Hérault le 18 janvier 2021.



Les personnes de plus de 75 ans qui vivent à domicile, les personnes à risque souffrant d'une pathologie les exposant à un très haut risque à la Covid-19 et les personnes vulnérables sont prioritaires et doivent prendre rendez-vous :

■ **08 09 54 19 19** ou sur **Doctolib**

www.sante.fr/centres-vaccination-covid

■ 0800 009 110

(Numéro national // 7j/7 - 6h/22h)

Centres les plus proches

Clinique Saint-Jean

(1 Place de l'Europe - 34430 Saint-Jean-de-Védas)

Centre de vaccination du Bassin de Thau (Route de Cayenne - 34200 Sète)

CHU de Montpellier - Centre Antonin Balmès (39 avenue Charles Flahaut - 34090 Montpellier)

Centre municipal de vaccination (2 place Paul-Bec - 34000 Montpellier)

Maison médicale de garde (2 rue des Tourterelles - 34090 Montpellier)

Centre de vaccination Bouisson-Bertrand (5 Rue Ecole de Médecine - 34000 Montpellier)

Clinique du Millénaire (220 Boulevard Pénélope - 34000 Montpellier)

Clinique du Parc (50 rue Emile Combes - 34170 Castelnau-le-Lez)

Ces informations sont celles connues à la date de rédaction. Nous vous invitons à consulter le site internet de la ville : www.ville-cournonterral.fr et sa page Facebook pour connaître leur actualisation.

Economie locale

Changement de locaux

Amazone Concept

3 rue du Docteur Malabouche 04 67 07 36 09



Salon de coiffure & Salon de thé Espace barber // Espace femme

Horaires d'ouverture : Mardi à Jeudi 9h/12h - 14h/19h Vendredi & Samedi 9h/19h

Nouvelles activités

Marie Blachère



32 Route de Fabrègues 04 67 64 06 38 marieblachere.com

Pains, Tartes, Desserts, Pizzas, Croqs, Wraps,

Burgers, Viennoiseries, Sandwichs, Salades...

Horaires: Lundi à Samedi 6h30/19h30

Epicerie de la Mairie



4 rue de la Chapelle 06 60 65 97 79 jo.bocca34@gmail.com

Point relais // Livraison apéritif à domicile

Boissons, Produits de 1^{re} nécessité, Bonbons, Pochettes cadeaux, Accessoires téléphones...

Ouvert tous les jours de 10h à 20h

■ Point Mondial Relay



Un point Mondial Relay a ouvert **5 rue des Devèzes** dans l'entreprise "Métal Charpente 34".

Horaires d'ouverture : Mardi à Samedi ➤ 10h/13h - 15h/19h

EN SELLE POUR UNE MOBILITÉ DOUCE!

Aides à l'achat d'un vélo électrique

Le Département

Chèques "Hérault Mobilité" et "Hérault Vélo" de **200 ou 250 €** + Bonus "Hérault Pichòt" de **20 €** (siège vélo) et **50 €** (carriole)



Citoyens non imposables // Citoyens imposables (revenu fiscal de référence < 27 086 € / part) // Salariés d'entreprises engagées dans la mobilité durable.

Le V.A.E devra être neuf, sans batterie au plomb et acheté dans l'Hérault .

+ d'infos: mesdémarches.herault.fr/locfr/cd34

La Région

Aide de **200 €** sous conditions de ressources (revenu fiscal <27 519 € / part)

+ d'infos : lio.laregion.fr/aides-achat-velo

La Métropole

Subvention de 500 € maximum

Sans condition de ressource, pour tous les habitants de la Métropole de plus de 18 ans qui achètent un V.A.E neuf chez un vélociste de la Métropole jusqu'au 31 août 2021 et s'engagent à ne pas revendre le vélo avant 3 ans.

+ d'infos: www.montpellier3m.fr/aideveloelec

L'Etat

Bonus de 200 € maximum

Il faut avoir déjà perçu une aide des collectivités territoriales ci-dessus.

+ d'infos: www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique

Stop au vol de vélos!

Cadenassez votre vélo par le cadre sur un support fixe avec un bon antivol type U et faites-le marquer d'un code. Chaque année, 1/3 des vélos volés sont retrouvés, mais ne peuvent être restitués, faute d'identification.

L'association "Le Vieux Biclou" à Montpellier peut graver un numéro unique sur le cadre de votre vélo et l'enregistrer sur la base nationale Bicycode® avec vos coordonnées. Informations utiles à la gendarmerie en cas de vol.

+ d'infos : bicycode.org

Roulez en sécurité

Un vélo doit être équipé obligatoirement :

- D'une sonnette
- D'un mode d'éclairage actif et passif
 - Feux avant et arrière
 - O Catadioptres (réflecteurs) avant, arrière, sur les roues et les pédales

Le port du gilet de haute visibilité est obligatoire hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et fortement conseillé pour les plus grands. Plus il sera coloré, plus on vous verra de loin!

Tout ce qui traîne peut être dangereux : sac à main, écharpe trop longue, chargement mal arrimé...



CONSULTATION CITOYENNE

Questionnaires anonymes disponibles en ligne sur le site de la ville : www.ville-cournonterral.fr
Possibilité de répondre à l'un de ces questionnaires ou aux deux

Date limite de retour : 28 Février 2021

QUESTIONNAIRE LOGO DE LA VILLE

Nous vous proposons de participer au choix du futur logo de notre ville. Chacune des propositions ci-dessous a été créée à partir de courbes, de couleurs, de dessins et typographies choisies dans le but de véhiculer les valeurs de Cournonterral : traditions et modernité, identité et appartenance, dynamisme et authenticité, environnement et patrimoine.

Choisissez celui qui incarnerait le mieux notre commune. Attention une seule réponse possible!

OURNONTERRAL

☐ Actualités de la ville





QUESTIONNAIRE JOURNAL MUNICIPAL

Afin que le magazine de la ville réponde au mieux à vos attentes et besoins, nous vous invitons à répondre aux questions cidessous. Que vous soyez lecteur assidu ou occasionnel, votre avis nous intéresse!

Cournon Mag' est édité 3 fois par an à 3500 exemplaires. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Cournonterral. Il est également disponible à l'accueil de la mairie et lisible sur le site de la ville.

également disponible à l'accueil de la mairie et lisible sur le site de la ville.									
1/ Recevez-vous Cournon Mag	'?								
☐ Oui tous les 3 mois ☐ 0	Dui mais pas toujours	☐ Jamais	☐ Je ne sais pas						
2/ La périodicité du journal co	mmunal (3 fois/an) vo	ous convient-elle ?	?						
□ Oui □ Non									
Si non, quelle fréquence de parution vo	ous conviendrait le mieux ?								
☐ Tous les 2 mois ☐ Tous les 6	mois 🔲 Autre, pré	cisez :							
3/ Qu'attendez-vous de votre j	ournal communal ? (3	3 choix possibles)							
☐ Information pratique									
☐ Actualité locale		 Découvrir les actions réalisées et mieux connaître les projets de la municipalité Découvrir mon village (histoire, géographie, anecdotes) 							
☐ Photos d'événements locaux									
☐ Mieux connaître ma commune	☐ M'instruire (juridi	☐ M'instruire (juridique, technique, environnemental)							
☐ Connaître les services offerts	☐ Autre, précisez :	☐ Autre, précisez :							
☐ Connaître les associations									
4/ Quels sont les sujets/ rubriq	ues qui vous intéress	ent ? (8 réponses pos	ssibles)						
☐ Edito du Maire	☐ Informations diverse	es D	□ Sport						
☐ Actions municipales	□ Agenda	[☐ Tourisme						
☐ Retour en images	☐ Infos Métropole	Γ	☐ Économie (entreprises, commerces)						
☐ Dossiers	☐ Enfance- jeunesse	Г	☐ Démocratie participative						
☐ Conseils municipaux	☐ Solidarités-action so	ciale-séniors [☐ Travaux- urbanisme						
☐ Tribune politique	☐ Santé/Hygiène	Г	☐ Cadre de vie- Prévention- Sécurité						
☐ Vie et actualité des associations	☐ Festivités		☐ Finances						

☐ Culture-Histoire-Patrimoine

5/	Aimeriez-	vous voir appa	araître de nouveaux	sujets / rubriques	?		
	Oui	□ Non	Si Oui lesquelles :				
6/	Trouvez-v	ous facilemen	t les informations q	ue vous recherchez	:?		
	Oui	□ Non	Si Non que recherchez-v	ous ?			
7/	Vous lisez	Cournon Mag	' ? (2 réponses possi	bles)			
	Toujours	☐ Souvent	☐ Quand un sujet/artic	le vous intéresse	☐ En entier ou pre	sque	
	Vous le surv	olez (vous lisez ju	ste les titres, regardez seu	lement les photos)	☐ Jamais		
Si	vous ne le lise	z jamais, pourquo	oi ?				
	Cournon lombreux p	_	nne-t-il l'impression	que Cournonterra	l est une ville dyna	amique avec de	
	Oui	□ Non	☐ Ne sais pas				
9/	Est-ce que	e le nom "Cour	non Mag' !" vous co	nvient ?			
	Oui	□ Non					
10	n/ Δνε z- νοι	is line alitre n	roposition de nom ?				
	o, mez voc	is une dutie p	oposition de nom.				
1'	1/ Avez-vou	ıs d'autres suç	gestions, comment	aires afin d'amélio	rer le journal comm	unal ?	
12	2/ Par quels	s moyens vous	informez-vous sur	ce qui se passe à Co	ournonterral ? (Plusie	urs choix possibles)	
	Le magazine	municipal Courn	on Mag'	☐ Les pan	neaux d'informations		
☐ Les affiches dans les commerces			☐ La press	☐ La presse locale			
☐ Le site internet (www.ville-cournonterral.fr)			☐ Le boud	☐ Le bouche-à-oreille			
	La page Face	ebook (www.facek	ook.com/Ville-de-Courne	onterral) 🔲 Autre (p	orécisez):		
	3/ Seriez-\ ématérialis		é de recevoir vo	tre magazine mu	nicipal uniqueme	nt en version	
	Oui	□ Non	Si non pourquoi ?				
	Renseigne	ments					
	Vous êtes : I	□ Une femme	☐ Un homme				
	Vous avez : [□ - de 18 ans	☐ 18/30 ans	☐ 30/45ans	☐ 45/60 ans	□ + 60 ans	
	Vous êtes : [☐ Etudiant	☐ Actif	☐ Retraité	☐ Sans activité		
	Danisia aal-	ion do tomana kala	itaz valls à Callenantarea	2 Ammán.			

Dépôt des réponses papier en Mairie

Questionnaires papier supplémentaires pour tous les membres de la famille disponibles en Mairie.



Groupe Unis Pour Cournonterral (UPC)

Chères Cournonterralaises, chers Cournonterralais,

La pandémie ne fait que renforcer les inégalités que l'on note depuis de nombreuses années. Les décès, la maladie, le chômage, l'endettement, la précarité mettent à mal notre société. Cournonterral n'est pas épargné. Dans ce contexte difficile nous avons fait le choix d'éviter autant que possible toute polémique partisane car nous sommes convaincus que c'est dans l'unité que nous pourrons surmonter au mieux les difficultés que nous vivons.

A la date de remise de ce texte à Monsieur le Maire, le règlement intérieur du conseil municipal est toujours en discussion. Au cours de la réunion préparatoire, nous avons remis au 1er adjoint nos propositions pour une démocratie éclairée. Si nous insistons sur ce point, c'est que nous sommes convaincus qu'un mode de fonctionnement démocratique est indispensable si nous voulons un débat apaisé et constructif. Monsieur le Maire a nommé une adjointe à la démocratie participative. Nous pouvons nous en féliciter si la démarche est sincère et n'est pas un moyen détourné de contourner le débat démocratique représentatif. Depuis bientôt 6 mois, la gestion de la commune nous échappe complétement car aucune commission permanente n'a été mise en place. Le règlement intérieur qui fait foi tant que le nouveau règlement intérieur n'est pas voté, n'a pas été respecté. Nous sommes patients mais déterminés.

Si nous nous réjouissons du déplacement du marché au centre du village, les remontées que nous avons, montrent que les cournonterralaises et les cournonterralais sont toujours en attente des améliorations promises par la nouvelle majorité. A priori, leurs priorités sont de remédier à tous les manquements de la majorité précédente. Comme déjà indiqué, en politique, celui qui ramène régulièrement le sujet aux problèmes laissés par ceux "d'avant" n'est pas crédible bien longtemps...

Nous nous sommes engagés comme élus pour construire avec vous le Cournonterral de demain.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse : UPC34660@gmail.com

Vous pouvez nous suivre sur notre compte Facebook "Unis pour Cournonterral"

Vous pouvez consulter notre site et voir en particulier nos commentaires sur les réunions du conseil municipal : https://upcournon34660.jimdofree.com

Nous vous souhaitons une année 2021 durant laquelle la solidarité vaincra la pandémie et nous permettra de retrouver la liberté, la santé et le bonheur auxquels nous aspirons tous.

Vos élus de la Minorité.

Groupe majoritaire Cournon' Avenir

Pour une démocratie moderne et dynamique

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 18 décembre dernier, son règlement intérieur.

Ce document obligatoire fixe les règles de fonctionnement des instances et les conditions de déroulement du débat démocratique.

Nous nous sommes inscrits dans une rupture radicale par rapport à la municipalité précédente, dont le règlement intérieur n'était destiné qu'à maltraiter et museler les élus d'opposition.

A côté des commissions permanentes obligatoires, nous avons fait le choix de constituer des commissions spécifiques, fonctionnant en mode projet, pour chaque sujet majeur concernant la vie de la commune.

Les élus de l'opposition sont invités à y participer en désignant librement leur représentant.

C'est ainsi qu'ils ont été sollicités, depuis notre élection, sur des sujets aussi divers que la préparation de la rentrée scolaire, la cellule de crise covid19, l'élaboration du dossier de subvention des associations, le déplacement du marché; ils le seront tout autant sur la préparation du budget et l'urbanisation de la commune.

Nous avons aussi assoupli considérablement leurs conditions d'intervention avant et pendant les séances du conseil, un local leur a été attribué et un espace d'expression leur a été accordé sur tous les supports de communication municipaux.

C'est cela une démocratie moderne, respectueuse et dynamique ; la main est tendue pour des débats constructifs et des propositions dans l'intérêt général, encore faut-il s'en saisir pour passer de la posture aux actes.

Toutefois, concertation et ouverture ne signifient pas pour autant cogestion.

Les électeurs nous ont élus pour faire des choix et prendre nos responsabilités, nous saurons les assumer.

Une prochaine étape nous conduira à créer les conditions d'une démocratie participative permettant aux citoyens d'être associés à nos réflexions et à nos projets.

ZAC DE CANNABE à Cournonterral

La commercialisation est lancée!

Objectif > Satisfaire la demande d'implantation des entreprises de l'ouest métropolitain, notamment les petites et moyennes entreprises de l'artisanat et de la production, tout en préservant la plaine agricole.



- 45 000 m² de terrains cessibles pour une superficie totale de près de 91 000 m²
- Création et pérennisation d'emplois sur le secteur ouest de la Métropole par l'accueil d'une vingtaine d'entreprises (environ 200 emplois)
- Création d'un hameau agricole
- A terme délocalisation des services techniques municipaux et de la caserne intercommunale des sapeurs-pompiers
- Préservation de la ressource en eau par l'implantation d'une aire de lavage mutualisée des engins agricoles
- Critères d'excellence en termes de développement durable
- Aménagement d'un espace paysager
- Gestion raisonnée de l'espace avec mutualisation des stationnements
- Promotion des modes actifs (marche à pied, vélo...)